

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'association Ensemble pour Prosnes se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux textes sans avoir à en justifier (pas de stand de boissons et alimentation).

Tout dépassement de la longueur accordée entrainera le paiement d'un supplément d'inscription. En cas de désaccord des intéressés ceux-ci seront refoulés.

Article 2 : Stationnement des véhicules : Pour les emplacements supérieurs ou égaux à 6 mètres linéaires, un véhicule pourra rester sur place. La longueur du véhicule devra être précisée lors de l'inscription.

Pour les emplacements inférieurs à 6 mètres, le véhicule sera stationné en dehors de l'espace réservé à la brocante.

Article 3 : Les inscriptions ne pourront être prises en compte que si la demande d'inscription est retournée, complétée, signée et accompagnée de paiement.

Le jour de la brocante, il sera demandé à chaque exposant sa pièce d'identité et justificatif de patente pour les professionnels.

Les personnes mineures devront être accompagnées par un adulte.

Article 4 : Les particuliers devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel.

Article 5 : Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué, sans dépasser la longueur réservée et la largeur imposée afin de laisser circuler les véhicules de secours en cas d'urgence.

Article 6 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre lors de son départ. Un sac poubelle sera distribué à cet effet.

Article 7 : Une fois les inscriptions enregistrées aucun désistement ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sauf décision expresse des organisateurs.

Article 8 : Les exposants devront prendre leur disposition s'ils ont besoin d'électricité.

Article 9 : Les exposants devront se conformer au règlement intérieur.

L'affichage des prix de chaque objet est obligatoire

Un plan de circulation et de stationnement obligatoire fait l'objet d'un arrêté municipal. Il est rappelé que le stationnement et la circulation de tous les véhicules sur les trottoirs sont formellement interdits. La circulation sera totalement interdite de 4h00 à 22h00.

L'association Ensemble pour Prosnes décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs, des propriétaires qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y confondre.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refoulé.

Pour information

Vous avez l'autorisation exceptionnelle de participer à une vente au déballage (brocante).

Vous n'êtes inscrit ni au registre du commerce, ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous est accordée ne vous permet de vendre que des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteurs ou d'antiquaires. Dans ce cas vous vous exposez à des sanctions.

Ne pas jeter sur la voie publique

BROCANTE PROSNES

DIMANCHE 15 JUIN 2025

FICHE D'INSCRIPTION

Demande d'autorisation exceptionnelle de revente pour participer à cette manifestation

NOM : **PRENOM :**

Né(e) le : **A :** **Dpt :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

☎ : **@ :**

Attestation sur l'honneur : Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être :

Particulier (Joindre photocopie recto/verso de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

N° pièce identité :

Délivrée le : Par :

Professionnel (Joindre copie immatriculation)

N° RC ou RCM :

Emplacement souhaité si disponible :

N'oubliez pas votre pièce d'identité, elle vous sera demandée le jour de la manifestation.

Les tarifs sont de 8€ les 3 mètres linéaires pour les particuliers et professionnels.

Pour les emplacements supérieur ou égaux à 6 mètres, un véhicule pourra rester sur place.

Pour les emplacements inférieurs à 6 mètres, le véhicule devra être mis en dehors de l'espace réservé à la brocante.

Je réserve X 3 mètres à 8€ les 3ML, soit €

Longueur du véhicule (sans remorque) pour les emplacements supérieurs à 6 mètres :

.....

Ne pas jeter sur la voie publique

PROSNES

DIMANCHE 15 JUIN 2025

BROCANTE – VIDE GRENIER

Règlement joint par Chèque libellé à l'ordre de « Ensemble pour Prosnes »
 Espèces

Les exposants devront prendre leur disposition s'ils ont besoin d'électricité.

Désignation succincte des objets exposés :

.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur, participer à deux brocantes par an et ne mettre en vente ou à l'échange que des objets usagés, non volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font du commerce.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 15 juin 2025 qui m'a été remis lors de mon inscription et de m'y conformer.

Par la présente, je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à : le :

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

Ce document est à compléter dans son intégralité et à retourner, dès que possible, accompagné du règlement à :

Association Ensemble pour Prosnes – Réservation brocante
1 bis rue des remparts
51400 PROSNES

Toute réservation non accompagnée du paiement ne pourra être enregistrée.

Tout emplacement attribué, non validé pour 8h30 sera redistribué.

Pour tous renseignements, contactez Christelle : 06 19 58 39 76 ou Valérie : 06 22 63 31 43
par mail : animation.prosnes@gmail.com

L'association « Ensemble pour Prosnes » organise une brocante – Vide grenier.

Ouverte aux particuliers et aux professionnels, en conformité avec les textes et circulaires régissant ce type de manifestations.

La buvette est uniquement tenue par l'Association Ensemble pour Prosnes.

L'accueil et l'installation des exposants se feront à partir de 6h00 le dimanche 15 juin 2025.

Tout emplacement réservé non utilisé à 8h30 sera redistribué.

Le droit de place est fixé à 8€ les 3 mètres linéaires pour les particuliers et les professionnels.

Pour les emplacements supérieur ou égaux à 6 mètres, un véhicule pourra rester sur place.

Pour les emplacements inférieurs à 6 mètres, le véhicule devra être mis en dehors de l'espace réservé à la brocante.

Inscriptions

Par courrier, en retournant la fiche d'inscription, photocopie de la pièce d'identité et le versement (chèque à l'ordre de l'association « Ensemble pour Prosnes) à :

Association Ensemble pour Prosnes
1 bis rue des remparts
51400 PROSNES

Par téléphone : Christelle 06.19.58.39.76 ou Valérie 06.22.63.31.43

Par mail : animation.prosnes@gmail.com